

Est-il possible d'étudier aux Pays-Bas?

Vous venez d'un pays non-européen et vous aimeriez entreprendre des études à plein temps dans un établissement néerlandais d'enseignement supérieur, université ou autre. Cette fiche du Nuffic vous aidera à juger si vous pouvez réaliser ce projet.

Les Pays-Bas offrent deux grands types d'enseignement supérieur : l'enseignement universitaire et l'enseignement supérieur professionnel qui est dispensé dans des écoles supérieures appelées *hogescholen*. Les universités préparent les étudiants à l'exercice indépendant des disciplines universitaires classiques. Les *hogescholen* ou universités d'enseignement professionnel ont une orientation plus pratique ; elles préparent les étudiants à un métier. Il est possible de passer d'un type d'enseignement supérieur à l'autre, bien que les services d'immigration n'accordent pas toujours aux nationaux étrangers les permis nécessaires.

Conditions d'admission

Pour être admis dans un cycle d'études d'enseignement supérieur, vous devez d'abord prendre contact avec l'établissement qui propose ces études. Mais vous devez aussi faire une demande auprès de l'organisme national d'enregistrement des étudiants. L'admission dans l'enseignement supérieur est soumise à des conditions appliquées dans tout le pays. Il faut principalement être titulaire d'un diplôme de fin d'études secondaires du niveau approprié. Les étudiants étrangers doivent avoir un diplôme jugé équivalent au diplôme minimum exigé pour les étudiants néerlandais. Pour certaines disciplines, les candidats doivent aussi avoir reçu un enseignement approfondi dans une ou deux matières déterminées au cours de leurs études secondaires. Certaines filières très demandées pratiquent un *numerus clausus* afin de limiter le nombre d'étudiants. Les universités et les *hogescholen* fixent parfois elles-mêmes des conditions supplémentaires, dans les disciplines artistiques par exemple.

Comme dans la plupart des pays européens, l'enseignement supérieur aux Pays-Bas commence à un niveau élevé. Les étudiants doivent se spécialiser dès la première année. L'expérience montre que, pour réussir des études supérieures aux Pays-Bas, en particulier des études universitaires, les étudiants étrangers doivent avoir déjà suivi une ou deux années d'enseignement supérieur dans la discipline choisie. Le bureau des admissions de la *hogeschool* ou de l'université vous donnera tous les renseignements nécessaires sur les modalités d'admission.

Diplômes

Les Pays-Bas ont introduit une nouvelle structure des études au cours de l'année 2002-2003. Désormais, les étudiants qui s'inscrivent dans l'enseignement supérieur obtiendront le grade de **bachelor** à la fin de la première phase des études et celui de **master** à la fin de la seconde phase. Aussi bien les universités que les **hogescholen** préparent aux deux diplômes, mais la distinction entre les deux types d'enseignement supérieur a été maintenue. Un diplôme de **bachelor** délivré par une université couronne trois années d'études à plein temps qui mettent généralement l'accent sur les matières théoriques. Des études de **bachelor** proposées par une université d'enseignement professionnel exigent quatre années d'études à plein temps pendant lesquelles priorité est donnée aux matières appliquées. Selon la discipline, le cursus de **master** durera une ou deux années dans une université classique et une année à une année et demie dans une université d'enseignement professionnel.

Frais

Un système national de bourses d'étude attribue une aide directe à tous les résidents permanents qui font des études à plein temps et qui satisfont à certains critères. En tant que résident temporaire, vous ne pourrez pas bénéficier de ce type de bourse, et les Pays-Bas n'offrent pas d'autres sources de financement auxquelles vous pourriez recourir. Par conséquent, lorsque vous arriverez aux Pays-Bas, vous devrez prouver aux services d'immigration que vous disposez de moyens financiers suffisants. Les autorités compétentes vous demanderont chaque année de prouver que vous disposez au minimum de l'équivalent de 658 euros (en 2003, soit 690 dollars US) par mois. En fait, un étudiant aux Pays-Bas a besoin d'approximativement 700 euros par mois pour vivre. Les frais d'inscription annuels à l'université ou dans une **hogeschool** se montent à 1396 euros (année 2002-2003, soit 1465 dollars US). Plusieurs universités demandent des frais d'inscription nettement plus élevés.

Langue

En règle générale, l'enseignement est donné en néerlandais, mais il est dispensé entièrement en anglais dans plus de 650 filières ou cours internationaux. Dans un cas comme dans l'autre, vous devez maîtriser la langue d'enseignement avant de commencer vos études. En fait, une université ou une **hogeschool** ne vous acceptera que si vous avez réussi un test de langue. Si vous n'êtes pas encore suffisamment qualifié pour être admis (dans le cas, par exemple, où votre score pour le test de langue serait trop faible), vous pouvez venir aux Pays-Bas plus tôt afin de vous préparer aux tests requis. Pour cette préparation, les services d'immigration vous accorderont un maximum de 12 mois.

Logement

À part quelques exceptions, les universités et **hogescholen** néerlandaises n'offrent ni campus ni résidences universitaires. Les étudiants doivent se trouver eux-mêmes un logement. Cette solution peut se révéler difficile et onéreuse, surtout dans les villes comptant de nombreux étudiants.

Assurance

La loi néerlandaise exige que toute personne vivant aux Pays-Bas soit couverte par une assurance médicale.

© Nuffic, June 2003

Mission

Nuffic, the Netherlands Organization for International Cooperation in Higher Education, was established in 1952. Its main objective is expressed in its mission statement.

Mission statement

Nuffic is a non-profit, professional organization aimed at making education accessible all over the world, especially in countries where educational infrastructure is lagging behind. Education is crucial for fostering global socio-economic development, improving the quality of life, and increasing intercultural understanding. Nuffic strives to be the intermediary between the education community of the Netherlands and the international community.

Nuffic's main areas of activity are:

- Development cooperation
- Internationalization of higher education
- International credential evaluation
- Marketing of Dutch higher education

Nuffic

Kortenaerkade 11

PO Box 29777

2502 LT The Hague

The Netherlands

Phone +31 (0)70 42 60 260

Fax +31 (0)70 42 60 399

E-mail nuffic@nuffic.nl

Permis de séjour temporaire

Les ressortissants des pays de l'Union européenne et de l'Espace économique européen n'ont pas besoin d'un visa pour entrer aux Pays-Bas. Vous n'en aurez pas besoin non plus si vous venez d'Australie, du Canada, du Japon, de Nouvelle-Zélande, des États-Unis, de Suisse ou de Monaco. Mais vous devrez avoir un visa si vous êtes originaire de tout autre pays. Le visa exigé s'appelle **Machtiging tot Voorlopig Verblijf**. Vous devez vous le procurer avant de quitter votre pays. Vous pouvez faire une demande de visa auprès de l'ambassade ou du consulat des Pays-Bas le plus proche de votre domicile. Prévoyez un délai d'environ six mois. (Dans certains cas, l'université ou la *hogeschool* qui vous accueillera peut effectuer la demande en votre nom, grâce à une procédure accélérée qui ne prend que quelques semaines.) Sans visa, les autorités ne vous accorderont pas de permis de séjour. En fait, si vous arrivez dans le pays sans visa, vous courez le risque d'être immédiatement renvoyé là d'où vous venez. Le **Machtiging tot Voorlopig Verblijf** coûte 50 euros (53 dollars US). Dans les trois jours suivant votre arrivée, vous devrez vous rendre à la police des étrangers pour demander un permis de séjour (Vergunning tot Verblijf). Il vous coûtera 430 euros (455 dollars US) et vous devrez le renouveler chaque année.

Renseignements supplémentaires

Si vous avez des questions sur le contenu de cette fiche, vous pouvez les poser à l'ambassade des Pays-Bas la plus proche de chez vous ou à l'adresse suivante :

Nuffic, Bureau de renseignements, B.P. 29777, 2502 LT Den Haag, Pays-Bas.

Téléphone : +31 70 426 02 00

Télécopie : +31 70 426 02 29

E-mail : info@nuffic.nl

Internet : www.studyin.nl